



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

autoroutes

Question écrite n° 119470

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann prie M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer de bien vouloir lui faire connaître sa position sur la mise en oeuvre de la proposition formulée dans le rapport de Jean-Pierre Beltoise du 8 février dernier « modulation des péages autoroutiers en fonction des caractéristiques d'émissions polluantes des véhicules », et retenue par son ministère, visant à accorder une réduction de 20 % aux poids lourds et aux voitures les plus propres, au moyen d'un badge de télépéage spécifique.

Texte de la réponse

L'attention du ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer est appelée sur la mise en oeuvre de la proposition formulée dans le rapport de M. Jean-Pierre Beltoise visant à accorder une réduction de 20 % du montant des tarifs de péage aux véhicules les moins polluants, au moyen d'un badge de télépéage spécifique. La modulation des tarifs de péage pour des raisons environnementales suppose tout d'abord l'intervention d'une loi afin de modifier le code de la voirie routière. Cette adaptation tarifaire pourrait être envisagée dès l'année 2008 pour les véhicules poids lourds, dans le cadre de la mise en place du télépéage destiné aux transporteurs professionnels. La généralisation de cette mesure aux véhicules légers nécessite un certain nombre d'approfondissements techniques et juridiques. Une concertation avec les consommateurs, les associations de protection de la nature, les sociétés concessionnaires d'autoroutes et les constructeurs automobiles sera ensuite engagée pour définir les modalités d'une mise en oeuvre progressive de la modulation envisagée.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 119470

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : transports, équipement, tourisme et mer

Ministère attributaire : transports, équipement, tourisme et mer

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 27 février 2007, page 2072

Réponse publiée le : 8 mai 2007, page 4343